



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021 – 028
SÉANCE DU 12 MAI 2021

OBJET : Décision budgétaire modificative DM n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le douze mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, M. Franck TEYSSIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRE

POUVOIRS : (1) M. Clément CHAPPERT à Mme Marie-Claude MOTHE

ABSENTS : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTES EXCUSEES : (3) Mme Julie BENEZECH - M. Philippe MARCON - M. Luc FOURNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne TRINQUIER

DATE DE CONVOCATION : 7 mai 2021

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget primitif de la commune ;

Considérant le courrier du préfet en date du 05/05/2021 ayant pour objet le contrôle de légalité ainsi que le contrôle budgétaire ;

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2021 afin de respecter l'équilibre réel budgétaire :

Proposition équilibre réel	BP 2021	DM		Nouveau montant
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement				
011-60623 (Alimentation)	10 000 €	-1 104 €	-	8 886 €
011-611 (Contrats de prestations de services)	60 000 €	-10 000 €	-	50 000 €
011-6135 (Locations mobilières)	20 000 €	-2 500 €	-	17 500 €
011-615221 (Bâtiments publics)	50 000 €	-2 500 €	-	47 500 €
011-6232 (Fêtes et cérémonies)	35 000 €	-3 000 €	-	32 000 €
023 (virement à la section Investissement)	-	19 104 €	-	-

Equilibre de la section fonctionnement		0	0	0
Investissement				
20-2031 (Frais d'études)	30 000 €	19 104 €	-	49 104 €
021 (virement de la section Fonctionnement)	222 744 €	-	19 104 €	241 744 €
Equilibre de la section Investissement		19 104 €	19 104 €	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : VALIDER** la décision modificative n°1 ;
- **Article 2 : D'INSCRIRE** au budget principal 2021 les éléments correspondants.

à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,
Catherine COMBES

